

Inscription transport scolaire 2022-2023

CDC du Perche

- Primaire
- Secondaire collège Authon

SITS Nogent

- Secondaire Nogent

QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

Dès le 8 juin 2022 :

- Jusqu'au 7 juillet 2022 pour les inscriptions sur formulaire papier
- Jusqu'au 15 juillet 2022 pour les inscriptions en ligne.

Passé ces dates, **15€** de frais de gestion supplémentaire par enfant seront demandés, dans la limite de 30€ par représentant légal.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

En priorité par internet : sur le site www.remi-centrevalde Loire.fr avec le paiement en ligne.

Sinon, par courrier : en nous retournant le formulaire d'inscription dûment complété et signé à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Perche, Service Transport, 3 rue Doullay, 28400 NOGENT LE ROTROU. Ce formulaire est téléchargeable sur le site internet www.remi-centrevalde Loire.fr

ATTENTION : l'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier complet (photo + paiement)

FORMALITES

Le transport scolaire est gratuit ; seuls des frais de gestion sont demandés : 25€ par enfant dans la limite de 50€ par représentant légal.

La carte de transport est valable 5 ans et est ré-activée à chaque renouvellement d'inscription. Toute demande de duplicata de la carte de transport sera facturée 15 €.

Merci de prendre connaissance du règlement de transport scolaire Régional à l'adresse www.remi-centrevalde Loire.fr

CIRCUITS ET HORAIRES

Les plans des circuits ainsi que les horaires correspondants seront consultables sur le site de la Communauté de Communes du Perche (www.cc-perche.fr) rubrique « Vie quotidienne »

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à :

Pour le PRIMAIRE et le secondaire AUTHON : Cécile AUBIN, CDC DU PERCHE (cecile.aubin@cc-perche.fr) ou 02 37 52 58 38

Pour le SECONDAIRE : Maryse DENIAU, SITS Nogent(maryse.deniau@cc-perche.fr) ou 07 88 41 19 60